



MAIRIE DE CHANAC
48230

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021 A 20 H 30

L'ordre du jour était le suivant :

- ⇒ Budget principal :
 - ↳ vote des taxes directes locales 2021,
 - ↳ compte de gestion 2020 et compte administratif 2020,
 - ↳ affectation des résultats 2020,
 - ↳ budget primitif 2021,
 - ↳ subventions aux associations,
- ⇒ Budget maison de santé :
 - ↳ compte de gestion 2020 et compte administratif 2020,
 - ↳ affectation des résultats 2020,
 - ↳ budget primitif 2021,
- ⇒ Budget eau et assainissement :
 - ↳ compte de gestion 2020 et compte administratif 2020,
 - ↳ affectation des résultats 2020,
 - ↳ budget primitif 2021,
- ⇒ Budget service commun écoles-périscolaire-cantine :
 - ↳ compte de gestion 2020 et compte administratif 2020,
 - ↳ affectation des résultats 2020,
 - ↳ budget primitif 2021,
 - ↳ financement des activités pédagogiques,
 - ↳ OGEC Marie Rivier : forfait et participation cantine,
 - ↳ subventions aux associations de parents d'élèves,
 - ↳ participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles,
 - ↳ tarifs cantine à compter de la rentrée scolaire 2021/2022,
- ⇒ Plan relance – continuité pédagogique socle numérique écoles élémentaires,
- ⇒ Amendes de police,
- ⇒ Plan de financement redynamisation piscine,
- ⇒ Convention avec l'association AMUSEL,
- ⇒ Questions diverses

L'an deux mil vingt et un, le treize avril, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Chanac dûment convoqué en date du 6 avril et affichage du même jour, s'est réuni à la salle polyvalente, sous la Présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

Absents excusés : Marie-José GUILLEMETTE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Manuel PAGES ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du conseil le compte rendu de la réunion du 18 mars 2021 qui est adopté à l'unanimité.

Il propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Convention CDG pour recrutement,
- Vente parcelle A1823 à Valentin TP.

⇒ Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Claire Cordesse demande si la mairie peut intervenir contre les fermetures intempestives du bureau de Poste de Chanac.

Philippe Rochoux répond que juridiquement on ne peut rien faire si ce n'est de voter une motion et que les usagers fassent une pétition protestant contre la fermeture. Ce point est donc rajouté également à l'ordre du jour.

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Délibération n° 2021_033

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021,

Considérant le lissage en cours sur la communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn et l'entrée en vigueur de la refonte de la fiscalité locale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les taux suivants (variation différenciée) :

- ⇒ taxe foncière bâti 36,03 %
- ⇒ taxe foncière non bâti 141,99 %
- ⇒ CFE 19,22 %

COMPTE DE GESTION 2020 (BUDGET PRINCIPAL)

Délibération n° 2021_034

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le compte de gestion 2020 avec lequel le compte administratif 2020 se trouve en concordance,

Le Conseil Municipal,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Marc SCHWANDER, Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (BUDGET PRINCIPAL)

Délibération n° 2021_035

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

⇒ Section de fonctionnement :

↳ dépenses	1 665 727,88 €
↳ recettes	<u>2 050 556,85 €</u>
Excédent	384 828,97 €

⇒ Section d'investissement :

↳ dépenses	404 473,68 €
↳ recettes	<u>444 172,29 €</u>
Excédent	39 698,61 €

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle,

VOTE et ARRETE, avec 12 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2020 (BUDGET PRINCIPAL)

Délibération n° 2021_036

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020, STATUANT sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020, CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 384828,97 €,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020	
Pour mémoire : prévisions budgétaires - virement à la section d'investissement	230 000,00 €
Résultats au 31/12/2020 Excédent : Déficit :	384 828,97 €
(A) EXCEDENT AU 31/12/2020 - exécution du virement à la section d'investissement - affectation complémentaire en réserves (1068) - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédeur)	209 828,97 € 175 000,00 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2020 - déficit à reporter	

VOTE BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET PRINCIPAL)

Délibération n° 2021_037

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le budget primitif 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- ⇒ section de fonctionnement 2 082 852,00 €
- ⇒ section d'investissement 4 441 063,70 €

SUBVENTIONS 2021 A CHALEN

Délibération n° 2021_038

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'association CHanac Accueil Loisirs et Nature a pour mission l'accueil de loisirs sans hébergement.

Dans le cadre de cette activité, Monsieur le Maire invite l'assemblée à fixer la subvention à verser à cette association pour l'année 2021.

Il précise qu'en 2021, les bonus territoires (qui remplacent la prestation de service contrat enfance jeunesse) seront versés directement aux gestionnaires ce qui permet de diminuer du même montant les subventions précédemment allouées.

Il rappelle également la convention existante relative à la mise à disposition de locaux communaux pour laquelle CHALEN verse en contrepartie à la commune une participation financière annuelle de 8 760 €.

Mesdames Cordesse et Fernandez et Monsieur Rochoux ne prennent pas part au vote compte tenu de leurs fonctions dans l'association,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 9 voix pour,

DECIDE d'octroyer à l'association CHALEN la subvention suivante :

- ⇒ 25 000 € (ALSH + cofinancement salaire animateur).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint à signer la convention nécessaire à l'attribution de cette subvention et à mandater la somme correspondante.

SUBVENTIONS 2021 AU CCAS

Délibération n° 2021_039

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer les subventions de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de Chanac.

Il précise qu'en 2021, les bonus territoires (qui remplacent la prestation de service contrat enfance jeunesse) seront versés directement aux gestionnaires ce qui permet de diminuer du même montant la subvention précédemment allouée à la crèche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les subventions ci-après :

- ⇒ CCAS : budget principal 5 005,00 €
- ⇒ CCAS : budget crèche 70 500,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention nécessaire à l'attribution de ces subventions et à mandater les sommes correspondantes.

COMPTE DE GESTION 2020 (BUDGET MAISON DE SANTE)

Délibération n° 2021_040

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le compte de gestion 2020 du budget annexe « maison de santé pluriprofessionnelle » avec lequel le compte administratif 2020 se trouve en concordance,

Le Conseil Municipal,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe « maison de santé pluriprofessionnelle » dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Marc SCHWANDER, Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (BUDGET MAISON DE SANTE)

Délibération n° 2021_041

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2020 du budget annexe « maison de santé pluriprofessionnelle », lequel peut se résumer ainsi :

⇒ Section de fonctionnement :

- ↳ dépenses 18 767,14 €
- ↳ recettes 21 758,58 €
- Excédent 2 991,44 €

⇒ Section d'investissement :

- ↳ dépenses 1 583 830,51 €
- ↳ recettes 1 179 524,41 €
- Déficit 404 306,10 €

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle,

VOTE et ARRETE, avec 12 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2020 (BUDGET MAISON DE SANTE)

Délibération n° 2021_042

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 du budget annexe « maison de santé pluriprofessionnelle »,

STATUANT sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 2 991,44 €,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020	
Pour mémoire : prévisions budgétaires - virement à la section d'investissement	0,00 €
Résultats au 31/12/2020 Excédent :	2 991,44 €

Déficit :	
(A) EXCEDENT AU 31/12/2020 - exécution du virement à la section d'investissement - affectation complémentaire en réserves (1068) - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédeur)	2 991,44 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2020 - déficit à reporter	

VOTE BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET MAISON DE SANTE)

Délibération n° 2021_043

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le budget primitif 2021 du budget annexe « maison de santé pluriprofessionnelle »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

⇒ section de fonctionnement 39 000,00 €

⇒ section d'investissement 658 261,39 €

COMPTE DE GESTION 2020 (BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT)

Délibération n° 2021_044

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le compte de gestion 2020 du service eau et assainissement avec lequel le compte administratif 2020 se trouve en concordance,

Le Conseil Municipal,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du service eau et assainissement dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Marc SCHWANDER, Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT)

Délibération n° 2021_045

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2020 du service eau et assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

⇒ Section de fonctionnement :

↳ dépenses 439 378,47 €

↳ recettes 571 768,25 €

Excédent 132 389,78 €

⇒ Section d'investissement :

↳ dépenses 184 942,93 €

↳ recettes 241 393,29 €

Excédent 56 450,36 €

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle,

VOTE et ARRETE, avec 12 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2020 (BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT)

Délibération n° 2021_046

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 du service eau et assainissement,

STATUANT sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 132389,78 €,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020	
Pour mémoire : prévisions budgétaires - virement à la section d'investissement	61 000,00 €
Résultats au 31/12/2020 Excédent : Déficit :	132 389,78 €
(A) EXCEDENT AU 31/12/2020 - exécution du virement à la section d'investissement - affectation complémentaire en réserves (1068) - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédateur)	49 566,12 € 82 823,66 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2020 - déficit à reporter	

VOTE BUDGET PRIMITIF 2021 (BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT)

Délibération n° 2021_047

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le budget primitif 2021 du service eau et assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- ⇒ section de fonctionnement 577 021,53 €
- ⇒ section d'investissement 464 827,48 €

COMPTE DE GESTION 2020 (SERVICE COMMUN ECOLE)

Délibération n° 2021_048

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le compte de gestion 2020 du service commun « écoles » avec lequel le compte administratif 2020 se trouve en concordance,

Le Conseil Municipal,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du service commun « écoles » dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur Marc SCHWANDER, Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (SERVICE COMMUN ECOLES)

Délibération n° 2021_049

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2020 du service commun « écoles », lequel peut se résumer ainsi :

- ⇒ Section de fonctionnement :
 - ↳ dépenses 340 207,85 €
 - ↳ recettes 407 146,74 €
 - Excédent 66 938,89 €
- ⇒ Section d'investissement :
 - ↳ dépenses 17 088,89 €
 - ↳ recettes 8 729,81 €
 - Déficit 8 359,08 €

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle,

VOTE et ARRETE, avec 12 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION 2020 (SERVICE COMMUN « ECOLES »)

Délibération n° 2021_050

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 du service commun « écoles »,

STATUANT sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 66938,89 €,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2020	
Pour mémoire : prévisions budgétaires - virement à la section d'investissement	8 550,00 €
Résultats au 31/12/2020 Excédent : Déficit :	66 938,89 €
(A) EXCEDENT AU 31/12/2020 - exécution du virement à la section d'investissement - affectation complémentaire en réserves (1068) - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédateur)	8 500,00 € 58 438,89 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2020 - déficit à reporter	

VOTE BUDGET PRIMITIF 2021 (SERVICE COMMUN ECOLES)

Délibération n° 2021_051

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le budget primitif 2021 du service commun écoles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE ce budget qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- ⇒ section de fonctionnement 356 850,00 €
- ⇒ section d'investissement 36 400,00 €

SERVICE COMMUN ECOLES

ACTIVITES PEDAGOGIQUES DE L'ECOLE PUBLIQUE ET DE L'ECOLE PRIVEE

Délibération n° 2021_052

Dans le cadre du service commun « écoles », Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le financement des activités pédagogiques de l'école publique de Chanac et de l'école privée Marie Rivier pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de financer les activités pédagogiques pour l'année 2021, pour les élèves ressortissants du territoire du service commun, selon les modalités suivantes :

	Ecole publique	Ecole privée
Forfait par école	2 500 €	2 500 €
Forfait par classe (400 €)	7 classes 2 800 €	7 classes 2 800 €
Montant par élève (6 €)	86 élèves 516 €	97 élèves 582 €
Financement 2021	5 816 €	5 882 €

PRECISE :

- que la gestion comptable de la participation pour l'école publique sera gérée par la commune de Chanac.

- que la participation pour l'école privée sera versée sur le compte de l'OGEC Marie Rivier (sur la base d'un projet des activités pédagogiques établi et fourni à la commune pour l'année 2021), et que la gestion comptable sera gérée par l'OGEC Marie Rivier.

SERVICE COMMUN ECOLES

ECOLE PRIVEE MARIE RIVIER : FORFAIT OGEC ET PARTICIPATION POUR LA CANTINE SCOLAIRE

Délibération n° 2021_053

Dans le cadre du service commun « écoles », Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer pour 2021 les montants par élève appliqués concernant le forfait OGEC de l'école Marie Rivier ainsi que la participation pour la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le forfait qui sera versé à l'OGEC de l'école privée Marie Rivier pour l'année 2021 à 852 € par élève ressortissant du territoire du service commun (sur la base de 97 élèves au 1^{er} janvier 2021, soit un montant de 82 644 €).

DECIDE de fixer la participation pour la cantine scolaire de l'école privée Marie Rivier à 1,47 € par repas.

AUTORISE Monsieur le Maire ou sa 1^{ère} adjointe à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à signer la convention correspondante.

SERVICE COMMUN ECOLES

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES

Délibération n° 2021_054

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer les subventions de fonctionnement aux associations de parents d'élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE les subventions de fonctionnement aux associations de parents d'élèves à hauteur de 15 € par élève ressortissant du territoire du service commun, à savoir :

⇒ APE Ecole Publique (86 élèves) 1 290,00 €

⇒ APEL Marie Rivier (97 élèves) 1 455,00 €

SERVICE COMMUN ECOLES

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Délibération n° 2021_055

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acter conformément au budget primitif voté précédemment, le montant de la participation des communes au fonctionnement des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE à 1 234 € par élève le coût de participation des communes au fonctionnement des écoles.

MANDATE Monsieur le Maire pour établir les titres de recettes correspondants.

TARIFS CANTINE/GARDERIE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

Délibération n° 2021_056

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs pour les services de l'école publique à compter de l'année scolaire 2021/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE les tarifs comme suit à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 :

⇒ REPAS :

- enfant : 3,50 €

- adulte : 6,50 €

⇒ GARDERIE :

- de 7 h 30 à 8 h : 0,50 €

- de 17 h à 18 h : 1,00 €

PLAN DE RELANCE – CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE SOCLE NUMÉRIQUE ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Délibération n° 2021_057

Florence Fernandez, Adjointe au Maire, indique qu'il a été répondu à un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

Le dossier déposé comporte :

- un volet équipements (14 064 € TTC) subventionné à hauteur de 9 800 €,
- un volet services et ressources (100 € TTC) subventionné à hauteur de 50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de cet équipement,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire ou à Madame Florence Fernandez, Adjointe, pour signer la convention correspondante.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Délibération n° 2021_058

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de constituer un dossier auprès du Département dans le cadre de la répartition par commune du produit des amendes de police.

L'opération envisagée d'un montant global de 15 142,49 € HT concerne la mise en place :

- d'un ralentisseur carrefour RD31/RD32,
- de marquages au sol,
- de panneaux règlementant le stationnement (gare, ZA Gallon),
- d'un sens interdit « impasse du Triadou »,
- d'un miroir d'agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de cette opération,

SOLLICITE auprès du Département une subvention au titre des amendes de police,

S'ENGAGE à réaliser les travaux si la commune est admise au bénéfice de ladite dotation.

AMÉNAGEMENT DU BASSIN AQUATIQUE DE CHANAC

Délibération n° 2021_059

Monsieur Jérôme Jacques, Adjoint au Maire, indique qu'il est possible de mobiliser des financements européens pour l'aménagement du bassin aquatique de Chanac. Il rappelle que l'objectif de ce projet est de :

- augmenter la période d'ouverture,
- renforcer l'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie (population locale et touristique) en proposant de nouvelles activités aquatiques,
- favoriser l'apprentissage de la natation pour les scolaires,
- réaliser des économies d'énergies et de produits de traitement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de ce projet d'un montant de 34 541,27 € HT,

SOLLICITE une subvention au titre du FEADER,

APPROUVE le plan de financement suivant :

Charges			Produits		
Intitulé des dépenses	Montant HT	% Montant HT	Dénomination financeur	Montant	%
Poste B : équipement, matériel	34 541,27 €	100 %	FEADER-Leader	22 106,41 €	64%

			Autofinancement du maître d'ouvrage public appelant le Leader (Commune de Chanac)	5 526,60 €	16%
			Autofinancement (> ou = à 20%)	6 908,26 €	20%
Total charges	34 541,27 €	100 %	Total produits	34 541,27 €	100%

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire ou Jérôme Jacques, adjoint au maire, pour signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AMUSEL

Délibération n° 2021_060

Considérant les besoins de formation artistique et d'animation culturelle de la commune de Chanac en été, tant pour les résidents que pour les estivants,

Considérant l'intérêt économique et social que présente l'activité de l'association AMUSEL, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'apporter son soutien à l'association Art, Musique et Spectacle En Lozère (AMUSEL) par un appui de services qui se chargent du règlement aux professeurs affiliés à la CNRACL des vacances fournies pour l'enseignement musical, étant entendu que le montant desdites vacances versées aux enseignants seront intégralement remboursées par l'association AMUSEL à la Commune.

PRECISE que le règlement des vacances des professeurs s'effectuera sur la base d'un état dressé par l'association AMUSEL, sous déduction des cotisations CSG, RDS.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à la liquidation des sommes dues aux professeurs.

AUTORISE Madame Florence FERNANDEZ, Adjointe au Maire, à signer la convention à intervenir avec l'association AMUSEL

CONVENTION D'ADHESION SERVICE DE CONSEIL EN RECRUTEMENT – CDG 48

Délibération n° 2021_061

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 25,

CONSIDERANT que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère propose un service de conseil et d'assistance en recrutement,

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention avec le centre de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention tel que présenté par le Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion (*ci-annexée*) à conclure avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère concernant le service de conseil et d'assistance en recrutement

PRECISE que les dépenses nécessaires seront autorisées après avoir été prévues au budget.

VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE A 1829

Délibération n° 2021_062

Monsieur le Maire présente la demande d'acquisition par l'entreprise VALENTIN TP représentée par Monsieur Christophe Valentin de la parcelle cadastrée A 1829 d'une superficie de 2 619 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant la nécessité de conserver une bande de terrain de 3 mètres afin d'élargir le chemin de Gallon,

APPROUVE la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section A numéro 1829 à l'entreprise VALENTIN TP,

FIXE le prix de vente à 18 € le m²,

PRECISE que les frais de géomètre pour la division de la parcelle seront pris en charge par la commune.

CONFIE la rédaction de l'acte à Maître Boulet et PRECISE que l'acquéreur prendra en charge les frais notariés relatifs à cette transaction,

DONNE MANDAT à Monsieur Noël Lafourcade, adjoint au maire, pour signer l'acte notarié correspondant.

BUREAU DE POSTE DE CHANAC

Compte tenu des jours de fermeture de plus en plus fréquents du bureau de Poste de Chanac, il est convenu d'adopter une motion de protestation.

Mesdames Fernandez et Cordesse sont chargées de sa rédaction.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 50 mn.